

**D2026-066**

## Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023

**i**

### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format **PDF** accompagné des pièces jointes :
  - par mail à [procedure@autorite-transport.fr](mailto:procedure@autorite-transport.fr)

**Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :**

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

# DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

## Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

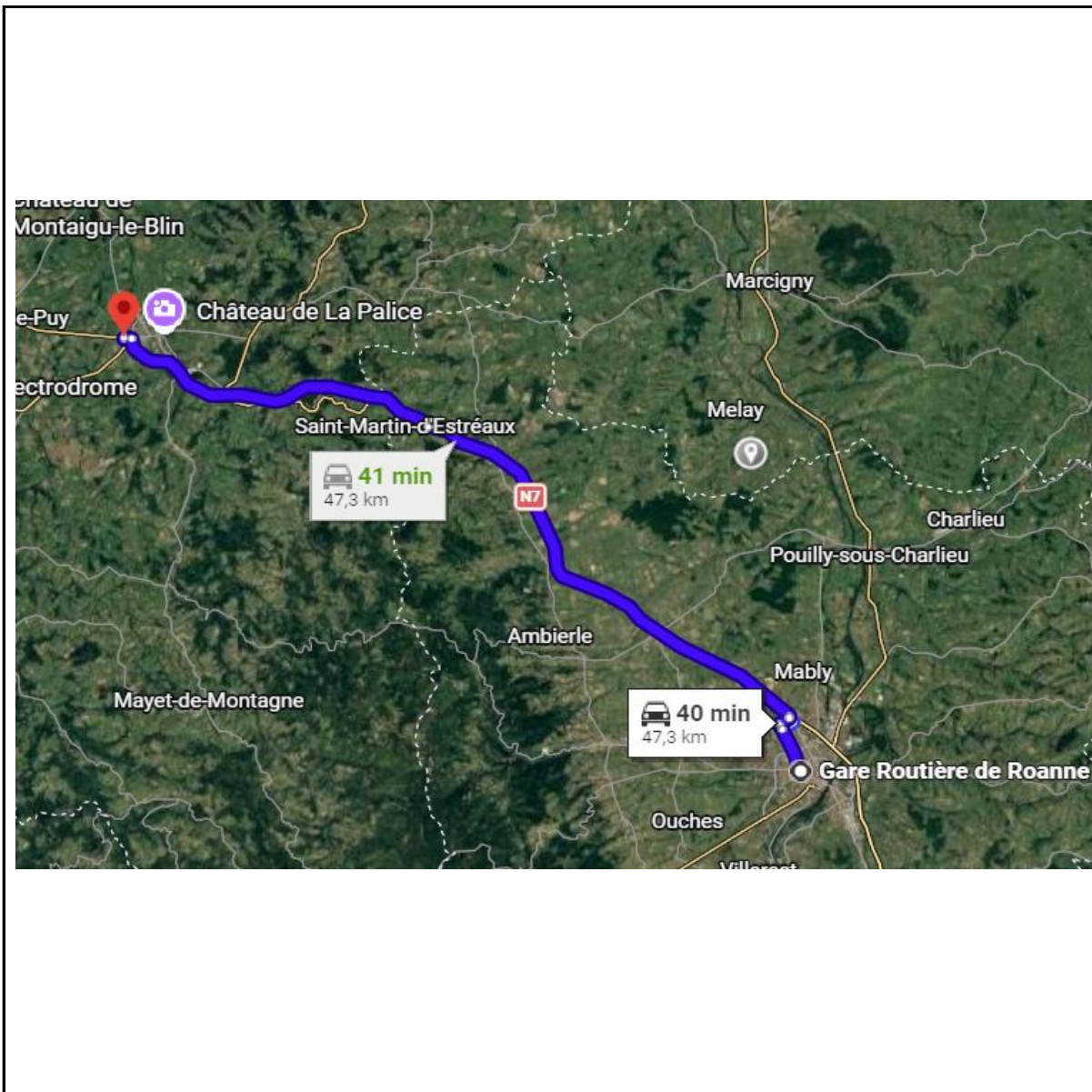
Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li> <li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li> <li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li> <li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li> </ul>	<p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p>
<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison</p> <p>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</p>	<p>Lapalisse (RN7 aire des vérités)</p> <p>ZAC près de la Grande Route Centre routier de Lapalisse (RN7) 03120 Lapalisse</p> <p>Latitude 46.246352 - Longitude 3.611507</p>
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison</p> <p>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</p>	<p>Roanne (Central bus station)</p> <p>33 Rue Pierre Sépard 42300 Roanne</p> <p>Latitude 46.039094 - Longitude 4.062023</p>

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Lapalisse (RN7 aire des vérités) - Roanne (Central bus station)
Temps de parcours (en heures et minutes)	00h40
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence Hebdomadaire Lapalisse (RN7 aire des vérités) - Roanne (Central bus station)

Pièce Jointe N° 1 :

**Itinéraire Lapalisse (RN7 aire des vérités) - Roanne (Central bus station)**

Itinéraire Lapalisse (RN7 aire des vérités) - Roanne (Central bus station)



Pièce Jointe N° 2 :

**Fréquence Hebdomadaire Lapalisse (RN7 aire des vérités) - Roanne (Central bus station)**

Fréquence Hebdomadaire Lapalisse (RN7 aire des vérités) - Roanne (Central bus station)

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	Lapalisse (RN7 aire des vérités) - Roanne (Central bus station)		Roanne (Central bus station) - Lapalisse (RN7 aire des vérités)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	16:20	17:00	10:30	11:15
Mardi	16:20	17:00	10:30	11:15
Mercredi	16:20	17:00	10:30	11:15
Jeudi	16:20	17:00	10:30	11:15
Vendredi	16:20	17:00	10:30	11:15
Samedi	16:20	17:00	10:30	11:15
Dimanche	16:20	17:00	10:30	11:15
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52